



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

Offlanges, le 27 février 2020

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Ludivine GERARDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAS), Alexandre LENOBLE (pouvoir à Jean-Claude THABARD), Sylvie LEROY.

Secrétaire de séance : M. Gilbert JACQUOT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10/01/2020

Le compte-rendu du 10/01/2020 est approuvé à l'unanimité.

ALIENATION DES ABORDS D'UN CHEMIN RURAL

M le maire propose de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des abords du chemin rural de « la Croisotte ».

Le conseil accepte à l'unanimité cette décision et autorise le maire à signer les papiers afférents.

ECLAIRAGE PUBLIC 4^{ème} tranche

M. le maire présente le projet du SIEDEC pour le changement des luminaires rue de la Grande Vigne et chemin du Colot. Le montant estimatif est de 5806.79 € TTC et sera subventionné à 50 % par le SIEDEC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise le maire à signer les documents correspondants.

CONTRAT AVEC AGENCE DE L'EAU

M. le maire présente le contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (ZRR) 2020-2022 sur la communauté de communes JURA NORD. Ce contrat vise à définir le programme de travaux à engager (en matière d'eau potable) afin de permettre un rattrapage structurel pour les services d'eau et d'assainissement et les aides financières que pourra verser l'agence de l'eau pour ces opérations.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les termes de ce contrat et autorise M. le maire à le signer.

BUDGET PRINCIPAL 2020 – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Afin de permettre le paiement d'une facture du SIEDEC, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir des crédits d'investissement sur 2020 (dans la limite du quart des crédits inscrits en 2019).

Compte 238 : Avances versées sur commandes immobilisations corporelles : 1000 €

RPQS 2019

Ce rapport relatif au prix et à la qualité du service de l'eau est présenté par M. le maire. Il est approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- M. Claude COMTE demande quelles seront les suites données au PLUi à la suite de l'arrêté du préfet refusant les dérogations pour la commune. M. le maire précise que lors de la dernière conférence des maires de la CCJN sur ce sujet les responsables de la DDT

présents ont rappelé que la décision du préfet a été prise au vu de l'avis défavorable de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. M. le maire confirme que le dossier sur le PLUi sera relancé par la CCJN après les élections municipales et que ce qui concerne la commune pourra être renégocié.

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 6 mars 2020.

L'ordre du jour est terminé, M. le maire lève la séance à 21h15.

